

Évaluations nationales CM1

Compensation horaire sur le quota des APC

Paris, le 08/09/2023

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Pour cette année 2023/2024, il a été décidé qu'une campagne d'évaluations nationales se déroulerait pour tous les enfants des classes de CM1.

Une saisie informatisée des résultats des élèves est prévue entre le 11 septembre et le 29 septembre 2023. Des échanges avec les familles vont ensuite avoir lieu, afin de leur présenter et d'expliquer ces résultats.

Le SNE vous demande une compensation horaire pour la passation et le traitement de ces évaluations nationales CM1 identique à celle qui existe pour les évaluations de CP et de CE1, à savoir 6 heures d'APC.

Dans l'attente de la confirmation de la possibilité d'allègement d'APC pour tous les collègues concernés par des évaluations nationales, je vous prie de croire en l'attachement du SNE au service public d'Éducation et vous adresse mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE

